



INFORMATION FACTURE D'EAU

Devant les nombreuses questions que se posent bon nombre d'habitants au sujet de l'augmentation de leur facture d'eau, et face à l'afflux de réclamations déjà reçues, nous tenons à apporter quelques précisions, qui permettront au plus grand nombre, je l'espère, de trouver une réponse :

✦ **Ce qui peut expliquer simplement l'augmentation de votre facture cette année :**

- Votre consommation (en m³) :

Cette année, les relevés de compteur d'eau ayant eu lieu plus tard que d'habitude, la consommation est comptée sur 14 à 17 mois environ (d'avril 2007 à mai, juin ou juillet 2008 selon le cas), soit **20 à 40 % de consommation en plus par rapport aux années précédentes.**

- Les tarifs :

Les tarifs, votés en 2007 pour 2008, ont augmenté d'environ 5%.

Par ailleurs, un seul tarif est fixe (location de compteur : 15 €), les autres tarifs sont fonction de votre consommation. La consommation étant globalement plus importante cette année (20 à 40 %), le montant total de votre facture est de ce fait également augmenté par rapport aux années précédentes.

✦ **Suite à ces constats, et si vous pensez quand même anormale l'augmentation de votre facture, nous vous invitons à vérifier :**

- Le relevé de compteur :

Une erreur peut avoir été commise lors du relevé : dans ce cas, après vérification par nos services, une réduction sera réalisée sur votre facture.

- La présence de fuites chez vous :

Contrairement à ce que l'on pense, elles ne sont pas toujours visibles ou détectables (fuite dans le sol du jardin, groupe sécurité des chauffe-eau défectueux, chasse des toilettes,...).

✦ Enfin, si les vérifications du compteur et des fuites ne révèlent rien d'anormal, et que vous ne vous expliquez toujours pas votre consommation :

Vous êtes invités à contacter la mairie où une analyse précise de votre situation sera étudiée. Dans certains cas demeurant litigieux, un étalonnage du compteur pourra être réalisé (aux frais de l'abonné si le compteur est déclaré conforme).

✦ Pour conclure, sachez cependant que :

- dans de rares cas la conformité du compteur est mise en cause,
- dans de nombreux cas, ce sont des fuites qui sont responsables des surconsommations. Pour vous assurer de la présence ou non de fuites, nous vous conseillons de surveiller votre compteur tout au long de l'année, au moins une fois par mois.

Fait à Montfrin, le 12 septembre 2008.

Le Maire,

Claude MARTINET

